



Droit de Cité

COMMUNIQUÉ

DROIT DE CITÉ : DES DÉBATS ANIMÉS À LA RADIO

Montréal, le 17 octobre 2012 - CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop s'associent pour coproduire **Droit de Cité**, une nouvelle émission de débats qui sera diffusée devant public tous les vendredis à 19 h, sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal.

Droit de Cité veut sensibiliser les auditeurs à l'exercice de la démocratie et à l'importance de l'implication citoyenne dans notre société en remettant à l'honneur la formule du débat contradictoire tel qu'il se pratiquait dans les milieux universitaires des années cinquante et soixante. Chaque vendredi soir, deux équipes d'étudiants universitaires s'affronteront sans détour sur un sujet prédéterminé avec une position imposée. Les participants débattront devant un jury composé de membres du Barreau du Québec, de représentants de la communauté étudiante et de personnalités publiques. Le débat sera diffusé en direct devant public, et durant la semaine suivant chaque émission, le jury, les auditeurs et le public en studio seront invités à désigner les vainqueurs du débat en votant via les sites **Droit de Cité**, CIBL 101,5 ou les réseaux sociaux. Les vainqueurs de ces joutes oratoires hebdomadaires se qualifieront pour les éliminatoires, jusqu'à la confrontation ultime diffusée au printemps 2013 dans le cadre du Congrès du Barreau du Québec. L'équipe gagnante des meilleurs débatteurs sera récompensée par une bourse de 5 000 \$.

« **Droit de Cité** permettra aux jeunes de démontrer la profondeur de leurs argumentaires, leur volonté de s'impliquer dans les débats publics et permettra également de renforcer la place de CIBL 101,5 comme diffuseur d'idées et comme radio utile à sa communauté », explique Éric Lefebvre, directeur général de CIBL 101,5.

Pour animer ces débats de société, quatre personnalités publiques issues d'univers médiatiques différents se succéderont à la barre de **Droit de Cité** : Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur, Jocelyne Cazin, animatrice, journaliste et conférencière, Pierre Maisonneuve, journaliste et animateur, et Gilles Payer, animateur.

« Ces joutes oratoires ouvrent le débat sur les grands et les petits enjeux qui façonnent notre réalité collective actuelle ou qui détermineront son évolution », déclare pour sa part M^e Johanne Brodeur, vice-présidente du Barreau du Québec. « Le Barreau du Québec est particulièrement fier de s'associer à **Droit de Cité**, une émission qui valorise le débat citoyen, la liberté d'expression et l'ouverture à la diversité des points de vue. Le Barreau du Québec veille à la protection de valeurs comme l'égalité de tous devant la loi et l'équilibre entre les droits des citoyens et les pouvoirs de l'État. Nous croyons que plus les citoyens sont informés de leurs droits et s'investissent dans le débat citoyen, meilleure est la santé démocratique de notre société. »

Droit de Cité ne craint ni la pluralité des visions philosophiques ni les divergences d'opinions. L'émission a comme prémisse le potentiel d'implication sociale de la population étudiante québécoise. En donnant un droit de parole radiophonique aux jeunes citoyens, **Droit de Cité** fait le pari de faire évoluer les idées en mobilisant la communauté étudiante dans une formule d'échange stimulante, positive et ouverte, avec la participation de membres des milieux juridique, politique, social et économique.

« La jeunesse québécoise revendique une implication citoyenne de plus grande envergure, affirme Marc-Antoine Cloutier, directeur général de la Clinique juridique Juripop. **Droit de Cité** offre une multiplateforme publique à ceux qui désirent exercer toutes les responsabilités que la citoyenneté suppose, responsabilités n'impliquant pas seulement d'aller voter mais aussi de débattre, de se positionner et de se mobiliser face aux enjeux d'actualité nous affectant inévitablement tous les jours. Nous sommes profondément convaincus que cette émission demeure une fenêtre d'opportunité incroyable pour les générations qui auront bientôt accès aux rênes de l'État. »

Lancement de l'émission *Droit de Cité*

La première diffusion de l'émission sera soulignée par un cocktail avant le début du débat le vendredi 19 octobre, à compter de 17 h.

Lors de cette première diffusion de *Droit de Cité*, à 19 h, l'équipe de science politique de l'Université de Montréal, affrontera l'équipe de droit de l'Université d'Ottawa, sur le thème : **Pour ou contre la mise en place d'un registre québécois des armes d'épaule**. Animé par Gilles Payer, ce débat sera le coup d'envoi de la trentaine d'émissions de *Droit de Cité* qui aborderont, à chaque semaine, des sujets chauds de l'actualité ou des enjeux de société. Le jury de la première émission sera composé de M^e Marco Labrie, avocat criminaliste et bâtonnier de Longueuil (2009-2010), de madame Mireille Mercier-Roy, secrétaire générale de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM).

Venez assister en studio au débat de *Droit de Cité* :

CIBL 101,5 Montréal, 2, rue Ste-Catherine Est (angle St-Laurent), studio principal du rez-de-chaussée

Pour tous les détails du concept de l'émission *Droit de Cité* et pour voter : www.droitdecite.info

Suivez l'émission sur www.facebook.com/droitcite

- 30 -

En ondes depuis plus de 30 ans, **CIBL 101,5 Montréal** a fait de Montréal, son territoire en mettant de l'avant l'engagement social, l'information locale et indépendante et les découvertes culturelles. Radio urbaine, CIBL 101,5 a profité de son déménagement au cœur du Quartier des spectacles pour créer un espace citoyen au cœur de la métropole. Un espace où les Montréalais peuvent venir échanger, débattre, se divertir, se cultiver. Un espace public où les citoyens sont invités à venir assister et participer à une foule d'événements!

Le Barreau du Québec est l'Ordre professionnel de plus de 24 000 avocats et avocates. Ses positions sont adoptées par ses instances élues à la suite d'analyses et de recommandations de ses comités consultatifs. Afin de remplir sa mission qui est la protection du public, le Barreau maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

La Clinique juridique Juripop est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir l'accès à la justice pour tous. L'organisme est aussi une entreprise d'économie sociale aux projets novateurs en matière de sensibilisation au droit. Elle emploie actuellement 25 employés, dont 8 avocats. L'organisme est établi à Saint-Constant et le sera bientôt à Sherbrooke.

- 30 -

Renseignements :

Martine Meilleur
Coordonnatrice des communications
Barreau du Québec
(514) 954-3489
medias@barreau.qc.ca

Sarah-Geneviève Perreault
Responsable des communications
CIBL 101,5 Montréal
(514) 526-2581, poste 259
administration@cibl1015.com

Éliane Scofield
Responsable des communications
Clinique juridique Juripop
(438) 777-7978
escofield@juripop.org



Facebook

www.facebook.com/DroitCite

Twitter

@DroitCite

Concept de l'émission

Droit de Cité, une émission hebdomadaire d'une heure, sera diffusée pendant 30 semaines. Elle permettra à deux groupes de deux à quatre étudiants de s'affronter sur un sujet prédéterminé. Chaque semaine, ceux-ci auront environ 12 minutes pour débattre du sujet en ondes, devant jury, public et un animateur modérateur.

Les groupes d'étudiants présélectionnés seront informés de leur position et du sujet qu'ils devront aborder à l'avance. Leur performance sera évaluée par le public, le jury et les internautes, en ligne, pendant une semaine. Le vote du public compilé à celui du jury permettra d'attribuer aux équipes une note générale lors de l'émission suivante.

À la suite de séries éliminatoires, l'équipe gagnante sera couronnée et recevra une bourse de 5 000 \$.

Buts et objectifs du projet d'une série d'émissions

Le projet a pour but de mobiliser, sensibiliser et d'attirer l'attention de la population à l'importance de l'implication sociale et citoyenne et de la démocratie. Ce projet nous amènera à porter un regard, à la fois, juridique et socio politique, sur des enjeux et décisions actuels et futurs qui modifient et qui affectent notre société, à faire évoluer les débats et à choisir les meilleurs débatteurs qui se mériteront une bourse de 5000,00\$.

Les événements des derniers mois, et le contexte actuel nous interpelle et démontre que la population étudiante a un grand potentiel d'implication sociale et qu'il existe actuellement un momentum pour leur donner un droit de parole radiophonique et un lieu pour faire évoluer les débats.

La formule que nous proposons est à la fois stimulante, positive et ouverte pour que tous et toutes y trouvent leur compte. L'objectif est de mobiliser, d'abord, la communauté universitaire étudiante, avec la participation du milieu juridique, politique, sociale et économique, de tous horizons, dans un espace de débat multiplateforme et publique, où se rencontrent de multiples divergences d'opinions, de vision et de philosophie en utilisant un média que nous connaissons tous : La radio.

Un projet multiplateforme

Une série de 31 émissions radio qui chacune réunirait, une heure par semaine, deux groupes d'étudiants aux idées opposées, à venir débattre devant jury, acteurs pertinents et devant public, des enjeux et ou décisions thématiques pré déterminés. Par la suite, le public, et les auditeurs, seront invités à voter pour choisir les meilleurs débatteurs (plaidoyers et réquisitoires) et à contribuer à faire évoluer les questions soulevées lors des débats, sur le site internet dédié à l'émission. Le projet se déroulera devant public, dans le studio principal de CIBL 101,5, angle St-Laurent et Ste-Catherine, studio vitré ouvert au public.

Approche Radio

L'émission s'ouvre sur l'animateur qui dévoile le sujet de discussion du jour et énonce l'éditorial s'y rapportant. Présentation du jury, des organismes impliqués et des parties prenantes au débat.

Puis, les groupes étudiants commencent leur performance oratoire, sous la forme d'un débat contradictoire, avec la modération de l'animateur. L'évaluation de la performance serait faite en parité entre le jury et le vote du public. Plusieurs rondes éliminatoires permettront d'arriver à un gagnant au printemps 2013.

Le vote du public se fera à partir du site internet dédié à l'émission radiophonique et réunira les différentes colonies d'adeptes des médias sociaux des différents partenaires.

Le vote du jury évaluera, la créativité, l'innovation, la détermination, la qualité des arguments des parties en cause. Le jury (3) sera composé d'experts : membre du Barreau, personnalité publique et jeunes.

Nous proposons un lieu de rencontre, de réflexion où pourront s'exprimer les meilleurs débatteurs des prochaines générations.

RÈGLEMENTS

RÈGLES D'INTERVENTIONS

Les interventions peuvent être brèves ou longues. Chaque intervention est chronométrée et ne peut durer plus longtemps que le temps déterminé, par exemple plus de deux minutes. Avant le débat, il y aura une présentation des participants, de leur faculté et/ou programme et de leurs parcours.

Ouverture et présentation :	2 minutes par équipe
Développement et contre argument :	4 minutes par équipe
Débat :	10 minutes au total par équipe
Conclusion :	1 minute par équipe

Une horloge sera accessible et avertit le débateur qu'il doit terminer son intervention dans les délais appropriés. L'animateur peut mettre fin à tout moment à une présentation qui dépasse les délais.

Droit de parole durant le débat

Quand l'animateur accorde la parole à une équipe, un seul membre de cette équipe peut intervenir. Un autre membre de l'équipe ne peut intervenir qu'après l'intervention de l'équipe adverse. Il appartient donc à chaque équipe et à son capitaine d'établir une **stratégie d'intervention**.

L'équipe peut décider soit :

- que les trois membres interviendront à **tour de rôle** selon un ordre défini à l'avance;
- que chaque membre sera spécialisé et interviendra **au moment opportun** sur telle facette du sujet;
- que le choix de l'intervenant se fera **par consultation visuelle** des participants au moment où le meneur de jeu leur accordera le droit de parole.

Règles du silence

Il est interdit d'interrompre un débateur durant la présentation de son point de vue. Les joueurs d'une même équipe n'ont pas le droit de se parler durant le débat, mais peuvent communiquer entre eux par écrit à tout moment.

Documents d'appoint

Les participants peuvent apporter avec eux, pour fins de consultation, le matériel imprimé qu'ils jugent utile, mais ils n'ont pas le droit de lire un texte durant le débat sauf s'il s'agit d'une citation ou de données statistiques.

Les débatteurs doivent être en mesure de dévoiler leurs sources d'information, si on leur demande de le faire durant le débat. Les documents d'appoint utilisés dans les interventions doivent être disponibles après leur divulgation pour les adversaires, si ceux-ci en font la demande.

Les débatteurs peuvent prendre de notes durant le débat afin de mieux intervenir leur tour venu.

RÈGLES D'ÉTHIQUE

Les débatteurs ont le devoir de bien se préparer et de bien connaître leur sujet afin d'argumenter de façon précise, juste et honnête.

Les débatteurs doivent être en mesure de dévoiler leurs sources d'information, si un participant leur demande de le faire.

Les débatteurs doivent observer le décorum du débat, c'est-à-dire :

- qu'ils doivent observer le silence quand le droit de parole ne leur est pas accordé;
- qu'ils doivent être courtois envers l'adversaire;
- qu'il leur est interdit de manifester leur accord ou leur désaccord par des moyens autres que la parole, tels les cris, exclamations, jurons, bruits de tous genres, grimaces, etc.

RÈGLES DE COMPORTEMENT

Le débatteur qui prend la parole doit se comporter correctement.

Il doit :

Obéir à l'animateur.

Rester debout (attitude en éveil).

S'adresser à l'animateur, au jury et à l'auditoire de façon respectueuse.

Bien articuler et parler d'une voix forte afin d'être entendu du jury et de l'auditoire.

Se défendre personnellement et ne pas compter sur l'aide d'un coéquipier.

Demeurer calme et courtois.

Parler à moins de 10 centimètres du micro pour la radio et les auditeurs.

Donner la main à ses adversaires à la fin du débat.

Les animateurs



GILLES PAYER

Gilles Payer est une figure et une voix connue du monde des médias depuis 30 ans. Une présence radio, la plupart du temps matinale, dans plusieurs formats et villes du pays lui ont valu un passage apprécié chaque fois. Grande polyvalence, sincérité, curiosité et vivacité d'esprit sont des attributs indiscutables de celui qui a bien sûr été au petit écran régulièrement au fil de ces années. L'humour est toujours présent dans le cheminement de cette personnalité des médias car, selon lui, il n'y pas de vérité sans éclat de rire...

Il se fait une joie d'avoir été invité à collaborer à cette série de prestige. « Droit de Cité sera très pertinente dans le contexte social actuel où chaque citoyen doit pouvoir faire la part des choses dans le chaos des discours ambiants et éventuellement participer lui-même avec une plus grande efficacité. »



JOCELYNE CAZIN

Animatrice, conférencière et journaliste

De la radio à la télévision, madame Cazin a exercé le métier de journaliste durant plus de 34 ans. En 1979, elle est devenue la première femme à couvrir les faits divers à Montréal. Arrivée à TVA en 1985, Jocelyne Cazin a été correspondante parlementaire à Québec et elle a couvert les Jeux olympiques de Calgary. Elle a aussi œuvré à l'émission « Le Match de la Vie » animée par Claude Charron et a été présentatrice des nouvelles de 1988 à 1993. C'est aussi comme présentatrice de nouvelles que Jocelyne Cazin s'est jointe à l'équipe de « Salut Bonjour » pendant quatre ans. Madame Cazin s'est surtout fait connaître à l'animation de l'émission d'affaires publiques la plus écoutée à l'époque, « J.E. » en compagnie de son collègue Gaétan Girouard. Jocelyne Cazin a également été à la barre de l'émission d'affaires publiques « Dans la Mire.com » durant 4 ans, avant de devenir éditorialiste au Canal Nouvelles (LCN).

Au cours de sa carrière, madame Cazin a récolté de nombreux prix. À quatre reprises, elle a été récipiendaire à titre de meilleure animatrice d'affaires publiques et elle a reçu le prix «Artis» à titre d'animatrice d'affaires publiques. De plus, en 1985 a été récipiendaire du prix « Judith Jasmin » pour le meilleur reportage radio au Québec. Jocelyne Cazin a aussi animé la série de documentaires « Tragédies » au canal Historia qui faisait un tour d'horizon de tous les grands drames vécus par le Québec. Madame Cazin a aussi fait partie de ces 100 femmes les plus influentes au Québec. Elle participe fréquemment à des événements à but non lucratif; elle aide la relève à apprécier le métier de journaliste et elle est souvent invitée à titre de conférencière ou animatrice lors de colloques ou congrès. À titre de conférencière, Jocelyne Cazin partage ses expériences de vie que ce soit comme journaliste, femme de tête et de cœur et comme une des pionnières dans le métier. Sa détermination et son audace ne laissent personne indifférent. Ayant quatre amies atteintes de la sclérose en plaques, maladie toujours incurable, Jocelyne Cazin soutient cette cause depuis 2004. Madame Cazin agit aussi à titre d'ambassadrice de la campagne de financement de la Maison de soins palliatifs de la Rivière du Nord.

Réflexion sur la relève et l'Émission « Droit de cité » diffusée à CIBL 101,5

Une des grandes préoccupations de madame Cazin depuis plusieurs années est la relève. Où est-elle? Qui s'en occupe? À l'heure de la mondialisation, le Québec se doit de bien préparer sa relève s'il veut être dans la course. Il est plus que temps de s'impliquer dans l'avenir de nos enfants. L'implication passe par TOUS : le commerçant du coin ou l'entrepreneur qui éventuellement va embaucher les enfants d'aujourd'hui. Une des façons de donner le goût aux jeunes de s'investir est par l'entremise de la communication. « Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement et les mots pour le dire viennent aisément » (Boileau).

Une émission de radio qui valorise l'art oratoire, le débat, arrive comme un cadeau du ciel dans un univers où les dissensions, les oppositions, n'ont jamais été aussi vives. Un peuple qui sait dire les choses a de bien meilleures chances de devenir un peuple en santé dans tous les domaines. La richesse se calcule aussi par la culture. « Il n'y a pas de sot métier, il n'y a que de sottes gens. » (Jean Anouilh)

Savoir s'exprimer offre de plus grandes opportunités quoique l'on fasse. Je suis plus qu'heureuse et fière de participer à la mise en œuvre d'une émission qui donne droit de cité à tous les jeunes qui veulent vivre leurs rêves plutôt que rêver leur vie.

L'intérêt de débattre se trouve dans la possibilité d'être contredit et donc d'avancer vers la vérité a dit Socrate. Montaigne d'ajouter : « Quand on me contrarie, éveille mon attention, pas ma colère; je m'avance vers celui qui me contredit, qui m'instruit... »

Bravos aux idéateurs de la nouvelle émission *Droit de cité* sur les ondes de la radio CIBL 101,5 Montréal, qui permettront à des dizaines de jeunes de s'élever vers la véritable liberté d'expression.

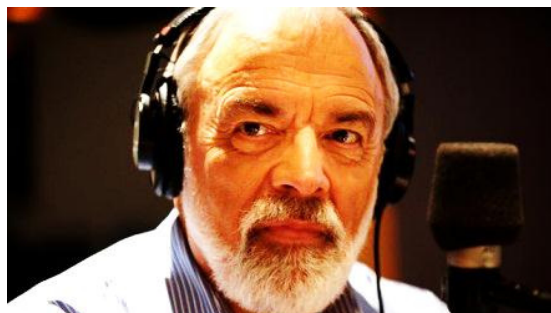
Jocelyne Cazin, octobre 2012

[Site Web de Jocelyne Cazin](#)



MATHIEU BOCK-CÔTÉ

Mathieu Bock-Côté est sociologue et chroniqueur. Il est chargé de cours en sociologie au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal. Il est l'auteur de *Fin de cycle : aux origines du malaise politique québécois* (Boréal, 2012), de *La dénationalisation tranquille* (Boréal, 2007) et en collaboration avec Jacques Beauchemin, de *La cité identitaire* (Athéna, 2007). Ses travaux portent sur la démocratie, le multiculturalisme, les idéologies politiques et la culture politique québécoise. Il est par ailleurs chroniqueur au *Journal de Montréal*, au *24h*, à *Échos Montréal*, à *Dumont*, à Radio Ville-Marie, au FM 98 et à CHOI et collabore régulièrement à la revue *L'Action nationale*.



PIERRE MAISONNEUVE

Pierre Maisonneuve est journaliste depuis 1964 et a travaillé pour Radio-Canada (SRC) de 1971 à 2012. Il est également l'auteur d'ouvrages biographiques sur Jean-Claude Turcotte, Michel Dumont et Marc Ouellet. Il a couvert plusieurs thèmes de l'actualité : politique, société, économie, science et culture.

Ses reportages l'ont fait voyager dans plusieurs pays : Burkina Faso, États-Unis, Israël-Palestine, Japon, Mali et Royaume-Uni.

Pierre Maisonneuve a animé plusieurs émissions de télévision pour la SRC et pour le Réseau de l'information (RDI) : *Actualités*, *Découverte*, *Enjeux*, *Point de presse* et *Maisonneuve à l'écoute*.



SOPHIE GAGNON ET BENJAMIN PRUD'HOMME

Au cours des dernières années, Sophie Gagnon a participé durant six années au *Parlement Jeunesse du Québec*, dont elle est aujourd'hui première ministre et présidente du comité exécutif. Elle a participé aux simulations des Nations-Unies à Montréal et à New York. Elle a été sélectionnée pour participer au concours d'arbitrage international Willen C. Vis, qui se tiendra à Vienne en 2013. Elle complète présentement un diplôme de Common Law à la faculté de droit de l'université de Montréal.

Benjamin Prud'homme est étudiant à la maîtrise en droit à l'Université de Montréal. Ses publications récentes portent sur les droits de la personne, les crimes d'honneur et la discrimination religieuse et ethnique. Il siège sur le Comité organisateur de l'organisme *Collège Frontière* et il participe, à titre de ministre, au *Parlement Jeunesse du Québec* pour la troisième année. En 2011, il a été lauréat Forces Avenir, Personnalité de l'année, premier cycle.

Ensemble, ils ont participé au concours de plaidoirie en droit international humanitaire Jean Pictet, en France. Nous avons été sélectionnés pour participer à la demi-finale internationale. Nous avons également fondé et codirigeons toujours l'organisme *Projet Rafiki*. Cette organisation établit un partenariat de coopération internationale entre le Québec et Tanga, ville côtière de la Tanzanie. Nous oeuvrons principalement à l'enseignement critique en coopération internationale, en santé et en éducation.



JEAN-FRANÇOIS LANDRY ET BRUNO GÉLINAS-FAUCHER

Bruno a participé au concours Jessup où il s'est d'ailleurs démarqué et il participe activement à la Société des débats à l'Université d'Ottawa.

Jean-François a participé au concours Mignault et aux débats face-à-face en 2011 et 2012 où il a été désigné meilleur orateur pour les deux compétitions. L'an dernier, il a également créé un concours oratoire annuel à la Faculté de droit qui avait comme invité d'honneur Jacques Vergès. Enfin, il participe également à la Société des débats où il a remporté la Coupe René-Lévesque lors du tournoi portant le même nom à Montréal en novembre 2010.